



Conditions générales de ventes

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société 2B 3D EURL et de son client dans le cadre de la vente de toute prestation accomplie par la société 2B 3D EURL , ce qui implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicables au jour de la commande.

La société 2B 3D EURL s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations effectuées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société 2B 3D EURL serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

Soit par chèque, Virement bancaire ou espèce

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations effectuée à réception de la facture, l'acheteur doit verser à la société 2B 3D EURL une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'exécution de la prestation.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.
Articles 441-6, l alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente de prestation sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société 2B 3D EURL.

Clause n° 8 : Exécution

La prestation est effectuée à la date déterminée à la mise en place du contrat:

Le délai de exécution de la prestation indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans l'exécution de la prestation ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts.

Clause n° 9 : Force majeure

La responsabilité de la société 2B 3D ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil

Clause n° 10 : Règlement des litiges

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L612-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

2B 3D a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro **15616/VM/2412 la SAS Médiation Solutions** comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande – soit par écrit à : Sas Médiation Solutions – 222 Chemin de la Bergerie 01800 Saint Jean de Niost.

Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé 'Saisir le médiateur' sur le site :

<https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphonique et électroniques du demandeur,
- Le nom, l'adresse, et le numéro d'enregistrement chez SAS Mediations Solution, du professionnel concerné
- Un exposé succinct des faits
- Copie de la réclamation préalable
- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement,etc)

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal judiciaire Place Saint Pierre
55000 BAR LE DUC

Fait à _REVIGNY sur ORNAIN), le 01/08/2023

Le gérant